

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE

# MASTER

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ; ;  
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;  
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 2009 relatif à l'habilitation de l'INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, de l'UNIVERSITE TOULOUSE 3, de l'INSA TOULOUSE, de l'ISAE TOULOUSE, de l'UNIVERSITE TOULOUSE 1, de l'ENAC TOULOUSE à délivrer des diplômes nationaux ;  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 2007 relatif à l'habilitation de l'ISAE TOULOUSE à délivrer des diplômes nationaux ;  
Vu les pièces justificatives produites par M. VICHEKA PHOR, né le 13 janvier 1988 à PHNOM PENH (CAMBODGE), en vue de son inscription au master ;  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE**, à finalité RECHERCHE, Mention INFORMATIQUE, spécialité INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION  
*mention assez bien*

est délivré à **M. VICHEKA PHOR**

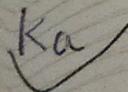
au titre de l'année universitaire 2010-2011

et confère le **grade de master**,

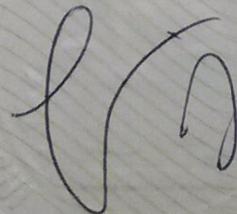
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Toulouse, le 12 mars 2012

Le titulaire

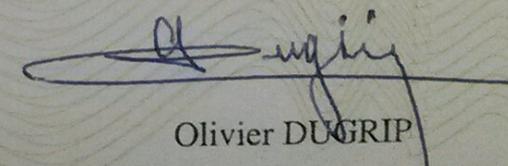


Le Président



Gilbert CASAMATTA

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités



Olivier DUGRIP

N° INPTOU 7292955

/2012201001075